

Maurice CUSSON

CRIMINOLOGUE, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(2013)

“De la provocation à l'homicide:
une théorie de l'aggravation
des rixes.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Maurice CUSSON

“De la provocation à l'homicide: une théorie de l'aggravation des rixes.”

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Maurice CUSSON, Stéphane Guay, Jean Proulx et Franca Cortoni, *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science*, chapitre 4, pp. 83-102. Montréal : Hurtubise HMH, 2013, 944 pp.

L'auteur nous a accordé le 30 mars 2014 son autorisation de diffuser électroniquement cet article dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : Maurice Cusson: maurice.cusson@umontreal.ca.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 31 mars 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Maurice CUSSON

“De la provocation à l'homicide:
une théorie de l'aggravation des rixes”



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Maurice CUSSON, Stéphane Guay, Jean Proulx et Franca Cortoni, *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science*, chapitre 4, pp. 83-102. Montréal : Hurtubise HMH, 2013, 944 pp.

Table des matières

Les théories courantes de l'agression

- 1/ *Au moment décisif, le crime ou le non-crime résulte des actions et interactions, et de la présence ou de l'absence de trois catégories d'acteurs : l'agresseur, la victime et le tiers.*
- 2/ *Quand les pouvoirs publics sont incapables d'assurer la sécurité des gens et de corriger les injustices, les hommes sont portés à réagir vivement aux provocations.*
- 3/ *La fréquence des homicides querelleurs est élevée dans les sociétés où la violence est emportée par la dynamique endogène de la violence.*
- 4/ *La rixe-homicide a tendance à se produire dans les lieux festifs. Et, dans le brouillard de l'alcool, des propos trop directs sont interprétés comme des invitations au combat.*
- 5/ *Les rapports de force exercent une influence décisive sur l'issue plus ou moins grave des affrontements violents.*
- 6/ *La gravité des conséquences d'un affrontement violent dépend de la manière dont il se déroule laquelle, à son tour, dépend des actions et réactions des acteurs agissant les uns sur les autres.*

Résumé

Références

Maurice CUSSON

**“De la provocation à l'homicide:
une théorie de l'aggravation des rixes”**

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Maurice CUSSON, Stéphane Guay, Jean Proulx et Franca Cortoni, *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science*, chapitre 4, pp. 83-102. Montréal : Hurtubise HMH, 2013, 944 pp.

[Retour à la table des matières](#)

Rixe, bagarre, bataille, empoignade : un homme en provoque un autre qui réplique ; s'ensuit un échange d'invectives et de coups. Durant le Moyen Âge, la rixe-homicide était, de loin, la catégorie d'homicide la plus fréquente (Given 1977 ; Gauvard 1991 ; Muchembled 2008 ; Cusson 2010). Aujourd'hui encore, l'homicide querelleur occupe souvent la première place dans les typologies d'homicides. Ainsi, sur 303 homicides perpétrés à Montréal, la catégorie la plus nombreuse était l'homicide querelleur qui représentait 25% du total (Cusson et coll. 2010). Mais, malgré sa fréquence, nous ne disposons pas d'une théorie satisfaisante de la rixe-homicide.

Il arrive que genre d'homicide démarre par une provocation futile : une malencontreuse bousculade, le bruit que font des noctambules, une blague de mauvais goût, un désaccord à propos du choix d'une émission de télévision, un regard de travers. (Wolfgang 1958 ; Boutin et Cusson 1999 ; Chantérac et coll. 2010 : 62 et 147). Comment se fait-il qu'un fait mineur débouche sur la perte d'une vie humaine ?

L'homicide querelleur peut être conçu comme un résultat, c'est-à-dire la conséquence fatale d'une succession de provocations et de réactions se déroulant dans un contexte rendant l'escalade possible. Une théorie de ce type d'homicide doit donc pouvoir dire pourquoi, com-

ment, et dans quelles circonstances les protagonistes de tels affrontements en sont-ils arrivés à ce malheureux résultat.

Les théories courantes de l'agression

[Retour à la table des matières](#)

Les théories traditionnelles de l'agression nous offrent des explications intéressantes, mais insuffisantes pour rendre compte de l'homicide querelleur. Ainsi en est-il de la *théorie de la frustration-agression*. Selon les tenants de cette théorie, la frustration tend à déclencher une réaction agressive. La frustration était définie à l'origine comme l'empêchement de réaliser une tâche commencée ou d'atteindre un but. Dollard et ses collaborateurs (1939) ont publié les résultats d'expériences en laboratoire montrant que les sujets réagissaient agressivement quand ils étaient frustrés. Cependant, assez rapidement, d'autres chercheurs ont constaté que la frustration n'est ni le seul ni le plus important déclencheur de l'agression. Ils ont alors été conduits à élargir la perspective pour inclure, parmi les facteurs qui provoquent l'agression, un large éventail de stimuli désagréables : les excès de chaleur ou de froid, les interdits, les privations de récompense, les insultes, les punitions, etc. (Bègue 2010 : 49). Ainsi la théorie a-t-elle évolué vers l'hypothèse selon laquelle toute expérience désagréable déclenche l'agression.

L'idée à retenir de la théorie sur la frustration et l'agression, c'est que cette dernière est souvent réactive. Mais sa limite est évidente : la plupart du temps, ni les frustrations ni les expériences désagréables ne nous conduisent à agresser autrui, encore moins à le tuer. Dans ce cas, la théorie laisse sans réponse deux questions : existe-t-il des frustrations qui risquent, plus que d'autres, de pousser à la violence grave ? Dans quelles circonstances une telle extrémité est-elle atteinte ?

Appliquée à l'homicide, la fragilité de la théorie de la frustration-agression découle aussi du caractère artificiel des expériences sur lesquelles elle repose : des expériences de laboratoire au cours desquelles les sujets s'imaginaient donner des décharges électriques (en réalité fictives) ou enlevaient des points à leur « adversaire ». Nous sommes très loin des violences criminelles graves. Et il ne peut en être autre-

ment, car les expérimentateurs ne peuvent tout de même pas se permettre de pousser leurs sujets à perpétrer des actes graves. Ainsi, une théorie construite à partir des réactions inoffensives à des stimuli désagréables dans la situation artificielle du laboratoire est incapable de nous dire pourquoi et comment une provocation débouche sur une mort violente.

Des sociologues continuent d'évoquer la *théorie des sous-cultures de violence* pour rendre compte de fortes concentrations d'homicides dans certaines régions, notamment dans le sud des États-Unis, en Colombie ou, encore dans les ghettos américains. Les partisans de cette théorie soutiennent que le système normatif qui prévaut dans de tels milieux conduit à tolérer, et même à encourager les solutions violentes, en valorisant l'honneur, la force, et le courage (Wolfgang et Ferracuti 1967 ; Corzine et Huff-Corzine 1999). Il est sans doute vrai que, dans certains milieux, les réponses violentes aux provocations sont justifiées par le culte de l'honneur et de la virilité. Cependant, la théorie est incapable d'expliquer pourquoi le point d'honneur est à ce point important qu'il en conduit certains à tuer. Pour quelles raisons les Colombiens ou les Corses persistent-ils à adhérer à un système normatif qui les encouragerait à s'entre-tuer ?

Ce qui est observable dans les sous-cultures de violence, c'est d'abord et avant tout la fréquence élevée des homicides et autres violences. Mais alors les théories culturalistes en arrivent à expliquer la violence par la violence. Nous sommes alors en présence d'une de ces « causes occultes dont la crédibilité repose de manière circulaire sur les phénomènes qu'elles sont censées expliquer » (Boudon 2010 : 92). Si les membres d'une collectivité acceptent des normes et des valeurs sous-culturelles, c'est pour des raisons qu'il revient au chercheur de trouver. Par exemple, le point d'honneur trouve son sens dans le fait qu'une réputation d'homme fier, courageux et redoutable est une protection en Corse ou en Colombie : chacun sait que c'est à ses risques et périls que l'on va chercher noise à un homme d'honneur ou à quelqu'un de sa famille.

En criminologie et en psychiatrie, on a voulu rendre compte des violences criminelles graves en termes de *personnalité criminelle* ou antisociale, de faible contrôle de soi ou, encore de psychopathie (voir, dans ce volume, le chapitre sur la psychopathie). Ces théories sont utiles pour bien distinguer les délinquants des non-délinquants et leur

contribution à la prédiction de la récidive est indiscutable. Cependant elles réduisent l'explication à un seul acteur du drame, l'agresseur, ignorant la victime et les tierces parties. Or il est évident que les bagarres sont faites essentiellement d'actions et de réactions entre deux ou quelques individus. Dans de tels cas, tout porte à croire que la gravité des coups portés sera le résultat de l'action réciproque des bagarreurs qui s'échangent des coups, et pas seulement de celui que l'observateur déciderait de considérer comme l'agresseur. Qui plus est, au cours d'une bagarre, il pourra arriver que des amis communs aux adversaires s'interposent pour faire cesser le combat ; et alors la gravité de l'affaire sera quasi nulle. D'autres fois au contraire, des spectateurs friands de violence encourageront les adversaires à se battre. Les théories qui réduisent l'explication à la personnalité de l'agresseur aident certes à comprendre certaines variations de l'activité violente d'un individu à l'autre, mais elles n'ont pas grand-chose à dire sur les variations de la criminalité violente d'une situation à l'autre et d'un pays à l'autre. Le type de violence dont il est ici question ne peut être expliqué en faisant porter tout le blâme sur le meurtrier qui aurait tout décidé et tout exécuté. Car la rixe met en scène la victime, une victime en conflit avec son futur meurtrier. C'est donc du conflit dont l'analyse devrait partir.

Il y a *conflit* quand les intérêts de deux individus (ou groupes) s'opposent. Les compétitions pour l'honneur poussent les jeunes gens à s'offenser, à se défier et à se battre. Les rapports de domination peuvent aussi devenir conflictuels. À l'origine de presque toutes les rixes se trouve un conflit qui s'inscrit généralement dans une relation pré-existante. C'est ce que les recherches font constater : dans près de 80% des homicides élucidés, le meurtrier et la victime se connaissaient, étant des conjoints, des amis, des collègues, voisins ou de simples connaissances (Fattah 1991 : 161 ; Brookman 2005 ; Cusson et coll. 2010).

S'agissant de l'homicide querelleur, entre le moment de la provocation et celui où le coup fatal est porté, les ennemis se sont échangés des injures et des coups. Par conséquent, la victime -- et pas seulement le meurtrier -- a participé activement à l'affrontement ; ils se sont combattus. Un combat est une interaction violente entre deux ennemis, chacun cherchant à frapper l'autre pour le faire céder, le blesser, le tuer. Le combat possède sa dynamique propre et se déroule dans un

lieu et un temps plutôt court. Sa compréhension exige que l'on tienne compte : 1/ des acteurs : combattants et tierces parties ; 2/ du rôle des pouvoirs publics ; 3/ de la tendance de la violence à nourrir la violence ; 4/ de l'influence de l'alcool ; 5/ du rapport des forces et, 6/ du déroulement de l'affrontement. Partant de ce découpage, nous mettons de l'avant six propositions.

1/ Au moment décisif, le crime ou le non-crime résulte des actions et interactions, et de la présence ou de l'absence de trois catégories d'acteurs : l'agresseur, la victime et le tiers.

[Retour à la table des matières](#)

Impossible de comprendre une bagarre si nous braquons l'attention exclusivement sur un seul des deux bagarreurs. De plus, la présence ou l'absence de tiers et leur intervention, dans le sens, soit de la paix, soit de la zizanie interviennent dans l'issue plus ou moins grave d'un affrontement. Il paraît donc fécond de concevoir l'homicide querelleur comme la résultante des actions et réactions triangulaires entre un *agresseur, une victime et des tiers*. Les deux premiers sont les conditions nécessaires de la violence et les troisièmes sont susceptibles d'exercer une influence dans deux directions diamétralement opposées : la réconciliation ou l'aggravation de la dispute.

L'agresseur. Au Québec, 60% des meurtriers pour lesquels l'information était disponible avaient des antécédents criminels, violents ou non violents. À l'échelle du Canada, le chiffre équivalent est de 67%. En comparaison, 9% de la population générale canadienne avait un casier judiciaire (Cusson et coll. 2010). De manière générale, la majorité des auteurs de délits violents graves sont des délinquants polymorphes dont la criminologie a bien documenté les caractéristiques : individus qui peinent à contrôler leurs impulsions, fréquentent d'autres délinquants et sont adeptes d'un style de vie festif. Si ces délinquants en arrivent à commettre un meurtre, c'est que les interdits ne les arrêtent pas ; qu'ils réagissent aux provocations au quart de tour, qu'ils fréquentent des gens violents et qu'ils peuvent difficilement faire appel à la médiation d'un pacificateur.

Au Québec, 63% des meurtriers n'avaient pas d'emploi et, à l'échelle du Canada, 76% des accusés d'homicide étaient également inactifs (Cusson et coll. 2010). En France, Mucchielli (2004), en l'Angleterre Brookman (2005) et aux États-Unis, Green (1993) montrent que la grande majorité des meurtriers proviennent de milieux défavorisés. La corrélation entre la grande pauvreté et l'homicide s'explique par plusieurs raisons. L'impulsivité, fortement associée à la violence, résulte des carences éducatives observées dans les familles marginales et défavorisées. Dans nos sociétés où la certitude d'une peine sévère punissant l'homicide est très élevée, les individus acculés au désespoir par la pauvreté ont l'impression de n'avoir rien à perdre ce qui rend peu sensibles à la menace du châtement. La causalité va aussi dans l'autre direction : l'individu impulsif et violent est mal équipé pour conserver un emploi.

La victime. Dans une recherche classique portant sur 588 homicides, Wolfgang (1958) a calculé que, dans 26% des cas, l'homicide avait été « précipité » par la victime : celle-ci avait été la première à frapper ou à brandir une arme. Dans une étude portant sur 17 villes américaines, la victime avait été la première à attaquer celui qui allait finir par la tuer dans 22% des cas d'homicides résolus (Curtis 1974).

Au Québec 45%, des victimes d'homicide avaient un casier judiciaire (Cusson et coll. 2010). Si la majorité des victimes n'ont pas d'antécédents délinquants, il n'en reste pas moins qu'une bonne minorité d'entre elles présentent des ressemblances avec leurs meurtriers. Les membres du milieu criminel sont plus que quiconque exposés à la victimisation violente. Les criminologues américains ont démontré que plus un individu est délinquant, plus il risque d'être assassiné. La victimologie nous apprend que, de manière générale, les délinquants et les victimes présentent un certain nombre de caractéristiques communes ; parmi les uns et les autres, nous trouvons une surreprésentation de célibataires de sexe masculin qui sortent souvent le soir pour faire la fête. Délinquants et victimes sont donc nombreux à adopter le même style de vie festif qui les conduit à se fréquenter pour ensuite entrer en compétition, se disputer et s'offenser mutuellement (Fattah 1991 ; Schreck et coll. 2008).

Ces ressemblances entre les meurtriers et les victimes nous autorisent à penser qu'ils ont tendance les uns et les autres à être obnubilés par l'injustice subie et par la conviction de vivre dans un monde injuste. Étienne De Greeff (1942 et 1950) avait bien décrit cette « philosophie de l'injustice universelle » défendue par les meurtriers qu'il avait expertisés. Ceux-ci manifestaient une vive sensibilité à l'injustice ou ce qui leur paraissait tel. Ils avaient la conviction de se trouver du côté des victimes et des justes.

Cette vision justicière du rapport à autrui se retrouve dans les résultats d'une recherche sur un échantillon représentatif de 1600 jeunes Américains de 10 à 17 ans (le National Youth Survey). Dans cette enquête, les chercheurs avaient mesuré ce qu'ils appelaient les techniques de « neutralisation » par des questions visant à savoir si les répondants trouvaient justifié de se battre avec quelqu'un qui 1/ les avait provoqués ; 2/ les avait insultés ; 3/ les avait mis en colère. On leur avait aussi demandé jusqu'à quel point ils étaient d'accord avec l'affirmation suivante : « Si tu te laisses faire, les autres vont te piler sur les pieds ». Les réponses positives à ces énoncés étaient fortement et significativement en relation avec la fréquence des comportements violents (Agnew 1994). Il est donc clair que les jeunes bagarreurs adhèrent à une conception du juste et de l'injuste qui les autorise et les encourage à rendre les coups et à défendre leur réputation par des moyens violents.

À l'injustice subjectivement perçue vient s'ajouter l'injustice réelle, celle que pourrait constater un observateur impartial. Une violation d'un principe de justice élémentaire, par exemple, un accaparement injustifié, tend à provoquer une réaction agressive. Selon Black (1983, 2004), la plupart des actes violents sont des mesures de contrôle social punissant des actions injustes, comme la victime d'un vol qui frappe son voleur (voir aussi Tedeschi et Felson 1994).

La tierce partie. Quand deux individus commencent à s'invectiver, à se provoquer, à se menacer, il n'est pas rare que d'autres personnes se trouvent à proximité : dans une rue, il y aura des badauds ; dans un bar, les autres consommateurs ; à la maison, d'autres membres de la famille. Les tiers sont les individus présents lors de la confrontation, mais qui ne s'engagent pas dans le combat. Il arrive qu'ils entretien-

nent un rapport avec les protagonistes : amis, voisins, membres de la même famille, collègues, supérieurs hiérarchiques. Quand des policiers sont appelés sur la scène d'une altercation, ils interviennent à titre de tiers.

Au cours d'une recherche sur 123 homicides querelleurs commis à Montréal, nous nous sommes interrogés sur la présence et le rôle de tiers pouvant avoir exercé une influence sur les protagonistes. Nous avons appris que, dans 54% des cas, des tiers avaient été présents au cours de l'altercation. Nous avons obtenu des informations sur la conduite de 46 personnes qui étaient présentes au moment où le crime avait été perpétré. Sur ces 46 individus, 26 étaient restés passifs, s'abstenant de réagir ; 14 avait participé au combat, s'étant rangé aux côtés de l'un des ennemis ; trois avait reçu des coups, enfin, trois avaient tenté (évidemment, sans succès) de jouer le rôle de modérateur (Boutin et Cusson 1999). Ainsi sur un total de 123 homicides, il n'y eut que trois tentatives de pacification, dans les autres cas, le tiers était passif, ou participait au combat, ou recevait des coups, ou brillait par son absence. Ces chiffres donnent à penser que l'homicide querelleur est facilité par l'absence de tiers, par leur passivité ou leur participation au combat.

Felson et Steadman (1983) ont comparé des homicides et des conflits violents non mortels. Ils sont arrivés à la constatation que dans les cas d'homicides, les tiers avaient eu tendance à pousser les protagonistes à se battre alors que, lors des affrontements non mortels, les tiers avaient eu plutôt tendance à faire pression sur les protagonistes pour qu'ils cessent de se battre. De son côté, Collins (2008 : 202-3) rapporte les résultats d'observations d'affrontement d'intensités variables. Il en ressort que lorsque l'auditoire encourage les combattants, les combats durent plus longtemps et sont plus violents que lorsque les tiers optent pour la neutralité. Hugues et Short (2005) ont traité statistiquement 2637 cas de disputes entre des membres de gangs de Chicago. Il s'agissait principalement d'affrontement à propos de dettes non payées, d'insultes, de rivalités, de vols. Certaines de ces disputes s'étaient apaisées rapidement alors que d'autres avaient dégénéré et pris un tour violent. Les chercheurs ont démontré que le facteur de loin le plus important pour prédire l'intensification de la violence était l'absence d'intervention médiatrice de tiers : l'escalade était 17 fois plus probable en l'absence de médiation qu'en sa présence. Il est donc

rare que la violence monte aux extrêmes quand des tiers s'efforcent de faire cesser le combat.

Baumgartner (1993) a mis à profit les travaux ethnographiques pour démontrer que la solidarité de tiers avec la femme dissuade les maris de battre leur conjointe. En effet, dans les sociétés où le mari s'installe dans la famille de sa femme après le mariage, la violence conjugale est plutôt rare, car ses frères et ses parents la protègent. C'est ce qui conduit les femmes mariées à souhaiter vivre à proximité de leur famille d'origine. En revanche, quand la tradition veut que la femme vienne vivre dans le village de son mari, les épisodes de violence conjugale sont fréquents. Car la femme devient vulnérable quand, loin de sa parenté, elle se retrouve seule face à son mari qui jouit de l'appui inconditionnel de son propre réseau social. De manière générale, une femme isolée, coupée de ses parents et de ses amis est plus exposée qu'une autre à être battue (Gelles 1997 et 2007).

Comment le pacificateur réussit-il à rétablir la paix ou, du moins, à stopper l'escalade ? De quatre manières :

1. En s'interposant entre les adversaires et en les séparant pour les empêcher de s'atteindre de leurs coups ; ainsi sont-ils protégés l'un de l'autre.
2. En exerçant une pression morale et dissuasive : chacun des ennemis craindra d'être blâmé et pris à partie par le pacificateur s'il persiste à porter des coups.
3. Il permet aux combattants de cesser le combat sans perdre la face.
4. Une fois le calme rétabli, le tiers devient un intermédiaire susceptible de rétablir la communication entre les adversaires (Freund 1983). Il peut offrir ses bons offices de conciliateur. Si un pacificateur s'avère impartial, juste et respecté, ses chances de réconcilier les adversaires ne sont pas mauvaises.

Plus les protagonistes sont enragés, plus une pacification devient risquée, car il arrive que des furieux se retournent contre le pacificateur. On comprend alors pourquoi de simples badauds s'abstiennent

prudemment d'intervenir quand un combat fait rage. Ce seront les amis communs aux adversaires qui auront, peut-être, ce courage ; ou encore des policiers pour qui c'est la mission et qui ont été formés à intervenir lors d'altercations.

2/ Quand les pouvoirs publics sont incapables d'assurer la sécurité des gens et de corriger les injustices, les hommes sont portés à réagir vivement aux provocations.

[Retour à la table des matières](#)

Dans « American Homicides », R. Roth (2009) a accumulé une masse considérable d'informations sur la fréquence des homicides aux États-Unis depuis la période coloniale jusqu'en 2000. Il ressort de ses analyses que les taux d'homicide étaient très fréquents dans les régions et durant les périodes d'instabilité gouvernementale, de guerre civile, de vacance du pouvoir et de conflits féroces entre des factions politiques. Roth soutient de manière convaincante que les homicides mettant aux prises des hommes sans lien de parenté atteignaient des sommets quand trois conditions interreliées étaient réunies. Premièrement, l'État étant instable, faible, jugé illégitime et partial, les pouvoirs publics étaient dans l'incapacité de protéger les citoyens, leur vie et leurs propriétés. N'ayant rien à attendre de l'État, les hommes se débrouillaient pour se défendre et obtenir justice, par leurs propres moyens, les armes à la main si nécessaire. Deuxièmement, le lien de solidarité entre les citoyens était inexistant ou rompu. Dans les pires des cas, l'autre était perçu comme un ennemi que l'on pouvait tuer à sa guise. Troisièmement, les hiérarchies sociales en place étaient récusées comme illégitimes ; très insatisfaits de leur statut social, les jeunes hommes étaient prêts à tout pour éviter de tomber encore plus bas ou pour améliorer leur statut social. Ces trois conditions rendaient les hommes très susceptibles. C'est ainsi que dans le « Far West », les cow-boys n'ayant rien à attendre du shérif réagissaient au quart de tour à la première provocation. Ils se disaient que, en cas d'affrontement, le provocateur ne serait pas retenu par la peur du châtement.

C'est d'abord par ses institutions policières et judiciaires que l'État garantit la sécurité et la justice. C'est pourquoi les groupes sociaux qui n'ont pas un accès facile à ces institutions présentent des taux d'homi-

cide élevés. Ainsi s'explique la fréquence de sanglants règlements de comptes au sein des réseaux criminels : le recours à la police ou à la justice étant exclu pour les membres de la pègre, ceux-ci se rabattent sur les solutions violentes. Selon Black (1993) et Cooney (1997) les taux d'homicide dans les classes défavorisées sont relativement élevés parce que les pauvres n'ont pas autant accès que les riches à la police et à la justice et parce qu'ils hésitent eux-mêmes à faire appel à leurs services.

3/ La fréquence des homicides querelleurs est élevée dans les sociétés où la violence est emportée par la dynamique endogène de la violence.

[Retour à la table des matières](#)

Dans les sociétés affligées par de fréquents homicides, tuer son prochain y apparaît comme un moyen envisageable d'arriver à ses fins. En cas d'attaque, l'on se défend armes à la main ; l'on rend les coups et les familles vengent les leurs. Au cours des combats, chaque ennemi oblige l'autre à surenchérir de violence, ce qui peut aller jusqu'au coup mortel. La peur devient omniprésente et dissuade les tentatives de pacification. Dans ces sociétés, les savoir-faire violents s'apprennent. Puis les individus violents constatent que leurs chances de succès sont meilleures s'ils se regroupent en bandes armées. Devant la prolifération des homicides, les prohibitions qui, normalement, frappent ce crime cessent d'avoir force de loi et l'acte de tuer son prochain n'inspire plus l'horreur qu'il inspire ailleurs. C'est ainsi que la violence se constitue en un système qui tend à se perpétuer lui-même. Les éléments de ce système sont : 1/ la justification de l'autodéfense et de la vengeance, 2/ le point d'honneur, 3/ l'habitude de porter une arme, 4/ la tolérance pour la violence, 5/ la peur d'intervenir pour rétablir la paix, 6/ des bandes de criminels armés et, 7/ l'impunité assurée aux solutions violentes. Quand ces conditions sont réunies, une provocation, même mineure, risque de très mal finir.

4/ La rixe-homicide a tendance à se produire dans les lieux festifs. Et, dans le brouillard de l'alcool, des propos trop directs sont interprétés comme des invitations au combat.

[Retour à la table des matières](#)

À Montréal, 83% des homicides querelleurs avait été commis là où les gens passent leurs loisirs : à la maison (38%) ou dans un bar, un restaurant ou à l'extérieur (45%) (Boutin et Cusson 1999). Le débit de boissons et son environnement immédiat sont la scène de maintes bagarres qui se finissent mal. Il a été par ailleurs établi que la violence tend à se concentrer dans certains établissements, notamment, dans les bars mal tenus et dont les videurs sont plus portés à la bagarre qu'à la pacification (Macintyre et Homel, 1997 ; Stockwell, 1997).

La violence carbure à l'alcool. À Montréal, 78% des auteurs d'homicide querelleur étaient ivres et c'était le cas de 38% des victimes (Boutin et Cusson 1999). Les recherches américaines établissent que l'alcool est une variable significativement associée à la fréquence des homicides familiaux et entre connaissances. L'ivresse perturbe le fonctionnement cognitif du buveur : sa pensée abstraite se dégrade ; il cesse de penser aux conséquences à long terme de ses faits et gestes ; il est porté à attribuer des intentions hostiles à autrui (Baron et Richardson 1994 ; Parker et Auerhahn 1999).

5/ Les rapports de force exercent une influence décisive sur l'issue plus ou moins grave des affrontements violents.

La force que chacun peut mobiliser dépend de son armement, de sa force physique, du nombre des alliés qui se trouvent à ses côtés et de l'effet de surprise. Les individus pris par surprise sont nécessairement en position de faiblesse : ils n'ont pas le temps de prendre leurs armes et ils sont souvent paralysés par la peur. Avec une arme à feu, il est possible de tuer instantanément, à distance et sans effort physique. C'est pourquoi, au cours d'un combat, il va de soi que c'est l'adversaire armé qui a le plus de chances de tuer un adversaire désarmé.

Pourquoi, pratiquement partout et toujours, 90% des meurtriers sont-ils de sexe masculin ? Le fait se vérifie en France, au Canada, aux États-Unis, en Angleterre et ailleurs ; et aujourd'hui comme durant le Moyen Âge (Monkonnen 2001 ; Brookman 2005 ; Cusson et coll. 2010 ; Cantérac et coll. 2010). Quand un homme affronte une femme, celle-ci risque beaucoup plus d'être tuée que de tuer. Pourquoi ? Principalement, parce que les femmes sont, en moyenne, plus petites et leur masse musculaire est inférieure à celle des hommes (Felson 1996).

Qu'arrive-t-il quand deux hommes désarmés s'affrontent physiquement ? La probabilité que l'adversaire qui est le plus fort et le plus gros des deux inflige des blessures à l'autre est presque quatre fois plus élevée que s'il est le plus faible (Felson 1996). Dans les écoles, les élèves qui attaquent, persécutent et font souffrir d'autres élèves (les « bullies ») sont systématiquement plus forts et plus gros que leur victime (Olweus 1993).

6/ La gravité des conséquences d'un affrontement violent dépend de la manière dont il se déroule laquelle, à son tour, dépend des actions et réactions des acteurs agissant les uns sur les autres.

[Retour à la table des matières](#)

Lukenbill (1977) avait découpé les affrontements débouchant sur un homicide en six étapes : 1^e la future victime insulte l'autre ou le provoque autrement ; 2^e, le futur meurtrier juge qu'il vient de subir une agression ; 3^e il riposte par un défi ou par un coup ; 4^e la victime refuse de s'incliner ou rend le coup ; 5^e l'un et l'autre décident de se battre ; 6^e un coup mortel est infligé.

Concevoir ainsi l'homicide comme le terme d'une succession d'étapes invite à poser la question : quels sont les processus qui emportent les adversaires jusqu'à des sommets de violence ? Les deux processus qui suivent font voir comment le déroulement d'un combat peut conduire à mort d'homme.

L'ascension aux extrêmes. Dans le feu d'un combat, les combattants sont enclins à répondre aux coups par des coups et, plus les

coups portés par l'autre sont forts, plus la riposte est vigoureuse (Felson 1982 et 1984). On rend les coups : pour se défendre, pour se venger et pour dissuader de nouvelles attaques. S'enclenche alors un processus d'ascension aux extrêmes. Il est alimenté par la colère, la peur et la contrainte que les ennemis exercent l'un sur l'autre.

La *colère* fournit à l'escalade son énergie et contribue à la levée des inhibitions. Nous ne sommes pas maîtres de notre colère ; elle nous emporte, et bien au-delà de ce que nous aurions voulu. La colère stimule l'activité motrice. Et la colère de l'un attise celle de l'autre.

La *peur* déclenche des réactions, soit de fuite, soit d'attaque. Dans ce dernier cas, elle rend dangereux :

Dans une cuisine, une violente dispute sur fond d'alcool éclate entre les conjoints. La femme, 42 ans, se sent menacée par son compagnon, 39 ans. Ce dernier s'apprête à la frapper. « Elle saisit alors un couteau de cuisine et lui transperce le cœur ». (Chantérac et coll. 2010 : 214).

La contrainte mutuelle. Durant un combat, écrit Clausewitz (1832-1834), celui qui ne recule devant rien prendra l'avantage sur son adversaire si ce dernier n'agit pas de même. « De ce fait, il dicte sa loi à l'adversaire, si bien que chacun pousse l'autre à des extrémités auxquelles seul le contrepoids qui réside du côté adverse trace des limites. » (p. 52). « Si l'on veut battre l'adversaire, il faut proportionner l'effort à sa force de résistance ». (p. 54). Aucun des ennemis ne voulant faire moins que l'autre, les deux s'obligent mutuellement à surenchérir.

La fuite en avant.

Michel et Jean-Marc passent une soirée bien arrosée dans une caravane. Ils se connaissent bien, mais avaient tendance à se disputer dès qu'ils buvaient. Ce soir-là, ils en viennent aux mains. Michel prend le dessus. Alors par peur, Jean-Marc sort son couteau et frappe Michel 40 fois. (Chantérac et coll. 2010 :122).

La fuite en avant, que Collins (2008) appelle « forward panic », est une réaction excessivement agressive de l'un des combattants contre sa propre peur au moment où il constate que son ennemi épouvanté s'effondre. Le phénomène avait déjà été décrit par le colonel Ardant du Pic (1904) dans ses études sur le combat. Il avait observé qu'au début du combat, l'angoisse étreint le cœur des soldats, mais ils vont de l'avant. Viens un moment où les soldats d'une armée sont envahis par la panique. « L'homme n'est capable que d'une quantité donnée de terreur ». Ils laissent tomber leurs armes et tournent les talons dans un sauve-qui-peut éperdu. Les vainqueurs pourchassent alors les vaincus et en massacrent un grand nombre. Et ils continuent de frapper à coups redoublés, jusqu'à l'épuisement.

Collins montre que ce processus s'observe ailleurs que sur le champ de bataille, notamment dans certains cas de violence policière. Le mouvement de fuite en avant se produit au cours d'un affrontement pendant lequel les deux adversaires ont eu à subir trop longtemps la pression de la peur. Puis soudain, l'un des deux cède à la panique et perd tous ses moyens. C'est alors que la peur de celui qui voit la victoire à portée de main se transforme en une rage furieuse qui se décharge contre un ennemi tétanisé. Mais le furieux ne peut plus s'arrêter. Il continue de frapper l'adversaire terrassé à coups répétés, jusqu'à l'épuisement. C'est « l'overkill » : débauche de coups d'autant plus absurde que, quelquefois, la victime est déjà morte. Ce paroxysme de violence s'explique par la peur de part et d'autre : d'un côté, la panique du vaincu épouvanté, pétrifié et incapable de se défendre et, de l'autre, la peur du vainqueur transformée en fureur dont l'adrénali-

ne lui fournit en abondance l'énergie, non plus pour fuir, mais pour frapper.

Résumé

[Retour à la table des matières](#)

La plupart des peuples de la terre font peser sur l'homicide des prohibitions et des châtiments dont l'efficacité se mesure à la rareté de ce crime. Le petit nombre de rixes qui dégénèrent au point d'occasionner la mort d'un être humain sont rendues possibles par l'effet cumulatif de plusieurs des facteurs suivants :

- * les protagonistes sont des délinquants avérés, incapables de se contrôler, obsédés par l'injustice subie et ayant le sentiment de n'avoir rien à perdre ;
- * durant l'altercation, des tierces parties attisent le feu de la zizanie ou ont peur d'intervenir, à moins qu'elles ne soient tout simplement absentes ;
- * au moins l'un des bagarreurs détient une arme ou encore, il est d'une force supérieure à celle de son adversaire ;
- * les pouvoirs publics étant impuissants à défendre les personnes et les biens, les hommes ont développé des réflexes d'autodéfense ;
- * le niveau de violence générale est très élevé dans la société, s'y maintenant par la dynamique par laquelle la violence nourrit la violence ;
- * les esprits sont obscurcis par l'alcool et surexcités par l'ambiance festive dans laquelle ils sont plongés ;
- * la bagarre est emportée par un mouvement d'ascension aux extrêmes qui porte chacun à surenchérir sur la violence de l'autre ;
- * l'un des ennemis perd tous ses moyens alors que l'autre, surexcité par la peur et la rage, ne peut plus s'arrêter et s'acharne sur son ennemi terrassé.

Références

[Retour à la table des matières](#)

Agnew, R. 1994. The techniques of neutralisation and violence. *Criminology*. V.32, n.4 p. 555-581.

Ardant du Pic, C. 1904. *Études sur le combat*. Paris : Hachette.

Baron, R. A. ; Richardson, D. R. 1994. *Human Agression*. 3e ed. New York : Plenum.

Baumgartner, M. 1993. Violent Networks : The Origins and Management of Domestic Conflict. In Felson R. ; Tedeschi, J. Eds. *Aggression and Violence, Social Interactionist Perspectives*. Washington DC : American Psychological Association.

Bègue, L. 2010. *L'Agression humaine*. Paris : Dunod.

Berkowitz, 1993. *Human Agression*. New York : McGraw Hill.

Black, D. (1983). Crime as Social Control. *American Sociological Review*, vol. 48, no 1, pp. 34-45.

Black, D. J. 1993. *The Social Structure of Right and Wrong*. San Diego : Academic Press.

Boudon, R. 1995. *Le Juste et le vrai*. Paris : Fayard.

Boudon, R. 2010. *La Sociologie comme science*. Paris : La Découverte.

Boutin, S. ; Cusson, M. (1999). L'homicide querelleur et vindicatif, in Proulx, J. ; Cusson, M. ; Ouimet, M. (eds.) (1999). *Les Violences criminelles*. Québec : Presses de l'Université Laval, pp. 91-106.

Chantérac de, A. ; Selvetti, V. ; Munka, S. 2010. *Une année de crimes en France*. Paris : SW Télémaque.

Collins, R. (2008). *Violence. A Micro-sociological Theory*. Princeton : Princeton University Press.

Cooney, M. (1997). *Warriors and Peacemakers. How Third Parties Shape Violence*. New York : New York University Press.

Corzine, J. ; Huff-Corzine, L. ; 1999. Cultural and Subcultural Theories of Homicide. In Smith, M. D. ; Zahn, M. A. eds. *Homicide*. Thousand Oak CA : Sage.

Curtis, L. A. 1974. Victim Precipitation and Violent Crime. *Social Problems*. V. 21, p. 594-605.

Cusson, M. 2010. *L'Art de la sécurité, les enseignements de l'histoire et de la criminologie*. Montréal, Hurtubise.

Cusson, M ; Rossi, C. ; Beaulieu, N., Cusson, F. (2010). Les Homicides, In Le Blanc, M. ; Cusson, M. (eds). *La Criminologie empirique au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Cusson, M. ; Proulx, J. (1999). Que savons-nous sur la violence criminelle ? in Proulx, J., Cusson, M. et M. Ouimet (dir.) *Les Violences criminelles*, Québec, Presses de l'Université Laval. p. 11-40.

De Greeff, E. (1942). *Amour et crimes d'amour*. Bruxelles : C. Dessart (1973).

De Greeff, E. (1955). "Criminogénèse", in *Actes du IIe Congrès international de criminologie* (en 1950). Paris, Presses Universitaires de France, pp. 2, 267 à 306.

Dollard, J. ; Doob, L. ; Miller, N. ; Mowrer, O. H. ; Sears, R. R. 1939. *Frustration and Agression*. New Haven : Yale U. Press.

Eisner, E. (2003). Long-Term Historical Trends in Violent Crime. In Tonry, M. dir. *Crime and Justice : An Annual Review of Research*, vol. 30, p. 83-142. Chicago : The University of Chicago Press.

Fattah, E. A. 1991. *Understanding Criminal Victimization*. Scarborough, Ontario : Prentice Hall.

Felson, R.B. (1993). Predatory and Dispute-related Violence : A Social Interactionist Approach. *Advances in Criminological Theory*, vol. 5, p. 103-126.

Felson, R.B. 1996. Big people hit little people : sex differences in the physical power and interpersonal violence. *Criminology*, 34, 433-452.

Felson, R.B. ; Baccaglioni, W. ; Gmelch, G. (1986). Bar-room brawls : Aggression and violence in Irish and American bars, in Campbell, A. ; Gibbs, J.J. (eds.). *Violent Transactions*. Oxford : Basil Blackwell, pp. 153-66.

Felson, R.B. ; Ribners, S. ; Siegel, M. (1984). Age and the effect of third parties during criminal violence. *Sociology and Social Research*, vol. 68, p. 452-462.

Felson, R.B. ; Steadman, H.J. (1983). Situational Factors in Disputes Leading to Criminal Violence. *Criminology*, vol. 21, n° 1, pp. 59-74.

Freund, J. (1983). *Sociologie du conflit*. Paris : P.U.F.

Gelles, R. J. (1997). *Intimate Violence in Families*. 3rd edition. Thousand Oaks : Sage

Gelles, R. J. (2007). *Family Violence*. In Flannery, D. J. ; Vazsonyi, A. T. ; Waldman, I. D. eds. *The Cambridge Handbook of Violent Behavior and Aggression*. Cambridge : Cambridge University Press. P. 403-417.

Green, E. (1993). *The Intent to Kill*. Baltimore : Clevedon Books.

Hugues, L. A. ; Short, J. F. 2005. Disputes Involving New Street Gang Members : Micro-Social Contexts, *Criminology*. v. 43, n. 1 p. 43-76.

Luckenbill, D.F. 1977. "Criminal Homicide as a Situated Transaction". *Social Problems*, 25, n° 2, pp. 176-86).

MacIntyre, S. ; Homel, R. (1997). Danger on the Dance Floor : A Study of Interior Design, Crowding and Aggression in Night Clubs, in Clarke, R.V. (dir.). *Crime Prevention Studies*, vol. 7. *Policing for Prevention : Reducing Crime, Public Intoxication and Injury*. Monsey N.Y. : Criminal Justice Press, pp. 91 à 114.

Mucchielli, L. 2004. Les caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes. *Population*. Vol. 59, p. 203-232.

Olweus, D. (1993). *Bullying at School : What we Know and what we Can Do*. Oxford : Blackwell.

Parker, R. N. ; Auerhahn, K. 1999. Drugs, Alcohol, and Homicide : Issues in Theory and Research. In Smith, M. D. E Zahn, M. A. eds. *Homicide*. Thousand Oak CA : Sage.

Proulx, J. ; Cusson, M. ; Ouimet, M. (eds.) (1999). *Les Violences criminelles*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Roth, R. 2009. *American Homicides*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press.

Schreck, C. J. ; Stewart, E. A. ; Osgood, D. W. 2008. A reappraisal of the overlap of violent offenders and victims, *Criminology*. V. 46, n. 4, p. 871- 906.

Stockwell, T. (1997). Regulation of the Licensed Drinking Environment : A Major Opportunity for Crime Prevention. in Clarke, R.V. (dir.) *Crime Prevention Studies, vol. 7. Policing for Prevention : Reducing Crime Public Intoxication and Injuries*. Monsey N.Y. : Criminal Justice Press, 7-35.

Tedeschi, J.T. ; Felson, R.B. (1994). *Violence, Aggression, and Coercive Actions*. Washington, DC : American Psychological Association.

Wolfgang, M. 1958. *Patterns in Criminal Homicide*. Philadelphia : University Pennsylvania Press.

Wolfgang, M. ; Ferracuti, F. 1967. *The Sub-Culture of Violence*. London : Tavistock.

Fin du texte